



DOUANE

FLASH INFO

# CRISE DU CORONAVIRUS VINGT-CINQUIÈME AUDIO-CONFÉRENCE AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE

**Nous attaquons la 3ème semaine de déconfinement. Une fois de plus, nous vous remercions pour les nombreux retours. Vos sujets de préoccupation tournent essentiellement autour de l'ordonnance Congés/ RTT, du télétravail et de la promiscuité dans certains bureaux ou encore des équipements de protection. C'est donc ces points que la CFDT Douane a mis à l'ordre du jour de 25ème groupe de travail.**

## **VOUS AIMEZ LE POKER, VOUS AVEZ AIMÉ L'ORDONNANCE CONGÉS/RTT**

Nous avons tous été en possession des deux notes de service et des deux FAQ qui étaient sensées nous aider à calculer les jours de RTT qui nous seront retirés au titre de la première période (du 15 mars au 16 avril) et les jours de congés que nous devrions poser au titre de la 2ème période (16 avril au 31 mai).

Rappelons, et c'est là que la fourberie prend tout son sens, que si nous n'avons pas posé de nous-mêmes ces congés annuels, ils nous seront retirés d'office ! Merci Monsieur le ministre, le MEDEF l'a rêvé, DUSSOPT l'a fait car au final nous ne sommes pas dupes, il s'agit bien là de s'attaquer aux 35 heures dans la Fonction publique.

Revenons à nos moutons. Avons-nous bien calculé les congés qu'on va nous prendre ou nous imposer ?

Il fallait en premier lieu connaître notre position administrative. Or, alors que c'était une instruction de la Directrice Générale, nombre d'agents n'ont jamais reçu de notification individuelle sur leur statut au cours de cette pandémie. C'était pourtant extrêmement important pour calculer nos droits car on sait qu'en Op/Co, la position télétravail est restée longtemps accordée au doigt mouillé et qu'en Surveillance, les positions Matthieu MDC et PAA sont remplacées, pour l'application de l'ordonnance, par la notion de service de réserve (ou non). C'est certes avantageux pour les agents de la Surveillance mais ils ne s'y retrouvent plus.

Une fois notre position administrative connue, il faut connaître les subtilités de l'application de l'ordonnance. Les deux FAQ (Foire Aux Questions) sont là à cet effet mais certains cas de figure que nous avons fait remonter manquaient encore (par exemple comment compter les Repos Compensateur RCJ qui ont été imposés en Surveillance). On nous a donc promis une troisième FAQ, on attend toujours !

 @fedefinancescfdt

 @cfdtfinances

[FINANCES.CFDT.FR](http://FINANCES.CFDT.FR)

Enfin, l'ordonnance renvoie aux chefs de service la responsabilité de l'application du texte. Belle épreuve de courage d'une hiérarchie qui est souvent incapable de prendre une décision et qui laisse au plus petit échelon la responsabilité de passer pour le père fouettard. C'est une responsabilité écrasante quand on mesure la complexité de cet ordonnance et c'est mettre les chefs de service dans une position d'autant plus hasardeuse que pour nombre d'entre-eux, ils ne reçoivent d'information qu'au travers des comptes-rendus syndicaux. Ainsi, interrogés par les agents, ils ont été dans l'obligation de reconnaître qu'ils étaient incapables de donner une date pour la communication de la fiche individuelle et qu'ils n'étaient pas en mesure de donner le nombre de jour de congés à poser avant le 31 mai.

Au final, nous avons une réglementation qui était toujours en cours de construction au moment de son échéance et qui nous a imposé de poser des jours de congés sans aucune certitude.

C'est là que votre âme de joueur de poker est entrée en jeu. Bluf, pas bluf ? Petite blinde, grande blinde ! Il est clair que votre adversaire a une main solide puisqu'à la fin, quoiqu'il arrive, il gagne. Dans une telle situation, un maître des worlds-series of poker vous conseillerait de limiter la casse. Deux options s'imposent à vous :

- Faire tapis (poser des congés au risque d'apprendre que finalement vous étiez épargné)
- Relancer (afin de pousser l'adversaire à abattre ses cartes en vous donnant in extremis les règles du jeu. Le risque ? Ne plus avoir de délais pour poser vos CA et donc les perdre sans même en avoir profité !).

**Quel foutoir ! Quel mépris !**

**C'est pourtant un droit de se voir notifier une décision individuelle avant son application.**

Le mal est fait. Il nous reste maintenant les voies de recours. Ils seront gracieux, en CAP locale et en CAP centrale. On va s'amuser !

### **Dernière minute !**

La DG nous annonce que les ASA n'ouvrant pas droit à RTT, après les 10 jours retirés, certains pourraient encore se voir « gratifier » d'un malus supplémentaire de 2 jours.

Nous attendons des précisions que nous vous communiquerons

Comme le disait un ancien président de la République citant Audiard, les emmerdes, ça vole en escadrille !

## **TÉLÉTRAVAIL VERSUS PRÉSENTIEL**

Comme nous l'écrivions la semaine dernière, la situation sur le territoire est très hétérogène.

Alors que le télétravail doit être la norme pendant la pandémie, on assiste ça et là au retour en force des vieilles habitudes avec la quasi totalité des effectifs en présentiel sur certaines unités ; le palmarès des mauvais élèves : DIPA, Bourgogne-Franche Comté, Grand Est .

Il est clair que le télétravail sera le prochain grand chantier de la DGDDI, au grand dam de quelques directeurs et chefs de service qui, faute de confiance envers les agents et probablement en eux-mêmes, ont toujours rejeter le développement du télétravail en Douane.

**Il faut désormais créer les conditions d'un télétravail de qualité, vous trouverez en [cliquant ici](#) les grandes lignes de notre axe de travail, ainsi qu'une communication des confédérations CFDT/CFTC/UNSA.**

## **COVID19 : UNE PRIME QUI DÉPRIME...**

La CFDT douane a demandé à la Directrice Générale si elle y voyait enfin clair sur les modalités d'attribution de la prime Covid-19 dans la perspective d'une mise en paiement sur le salaire de juillet... Sur le principe, la CFDT Douane n'accepte pas ce "tri sélectif" entre collègues. Tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre ont été mobilisés, doivent bénéficier de cette prime !!!

**Sans illusions, nous demandons de savoir : Pour qui ? Combien ? Pour quand ? Sous quelles conditions ?**

**Réponse :** 40% des agents de la DGDDI toucheront cette prime (22 %, 1 000 euros, un maximum, 15%, 660 euros et 63%, 330 euros). Le tri sélectif va dans un premier temps être fait par les DI. Ils doivent envoyer leur copie avant le 10 juin à la DG où les arbitrages finaux seront donnés. La prime sera mise en paiement en juillet.

## DOUANIERS ET PARENTS, DEUX MÉTIERS DIFFICILES

Nous sommes le 2 juin. Si vous êtes parents d'enfants scolarisés ou gardés en crèche, vous vous demandez peut être encore quels sont vos droits. On le sait l'ASA « garde d'enfant » systématique a fait long feu mais maintenant qu'une grande partie des écoles sont ré-ouvertes, quand est-il si l'établissement de vos enfants ne les accueille qu'une journée sur deux, une matinée sur deux ou une semaine sur deux !

Rappelons que les douaniers ont été déclarés « personnel prioritaire » au même titre que les soignants et les policiers, nos enfants doivent être accueillis prioritairement dans les écoles et les crèches. Si certaines DI aident les douaniers parents dans la démarche, d'autres ne semblent même pas connaître le dispositif !

Notons aussi que cette année, l'exa pro de C en B a lieu le jour de la rentrée ! Une date probablement choisie par quelqu'un qui n'a pas d'enfant en bas âge ! Merci pour les parents isolés.

### Réponse :

Délivrée par le chef d'établissement attestant de la fermeture ou bien de l'impossibilité d'accueillir l'enfant (par exemple du fait de l'accueil par groupes d'enfants en nombre limité) permet à partir du 2 juin de bénéficier d'une ASA pour garde d'enfant.

Ainsi, si l'enfant est accueilli un jour sur deux, l'agent pourra bénéficier d'ASA « garde d'enfant » les jours où il doit garder ses enfants à la maison. Cela peut donc déboucher sur une alternance ASA/Télétravail ou ASA/Présentiel.

La DG nous informe que la décision prise au niveau national de donner une priorité de scolarisation aux enfants de douaniers ne vaut rien ! C'est aux DI de négocier région par région avec les préfets et les rectorats pour valider ce dispositif ! Consternant !

Enfin, à notre connaissance, aucune nouvelle ordonnance visant à imputer des jours de congés pour les agents bénéficiant d'ASA après le 31 mai n'est prévue par le gouvernement (dixit la DG).

## DROIT DE SUITE

Comme depuis le début de la pandémie, nous suivons avec ténacité tous les dossiers et questions que nous avons mis sur la table des négociations.

### **Grenoble : Pas de trêve pour casser les services douaniers**

Nous alertons la semaine dernière. La Direction de Chambéry profite honteusement de la situation et du focus national sur le Coronavirus pour restructurer en douce mais avec toute la violence que cela induit, un service douanier : le PDA (Poste Douaniers Avancés) du PPF de l'aéroport de Grenoble (350 000 passagers/an et unique point frontière du département de l'Isère).

Cette décision ne fait qu'agrandir les trous dans la passoire qu'est devenu à grand coup de restructuration budgétaire, le maillage du réseau douanier.

**Nous demandions à la Direction Générale de surseoir à cette fermeture**

Réponse : La Directrice Générale nous a entendus et suspend le projet de transfert afin d'étudier la situation personnelle des collègues qui ont chacun des projets qu'il faut prendre en compte. Voilà une décision sage qui pour l'instant nous satisfait.

### **Les congés bonifiés**

**La CFDT est en alerte depuis 3 semaines.**

Le ministre a annoncé la suspension des congés bonifiés pour l'été 2020 avec maintien du droit pour 2021. Au même instant, le 1er ministre évoquait la ré-ouverture des liaisons aériennes avec les Antilles pour juillet. Cherchez l'erreur !

Si cette décision inique était confirmée, l'Administration s'engage t-elle à rembourser les frais engagés par les agents ?

Réponse : La campagne des congés bonifiés reprend son cours normal donc pas de report pour 2021. **Le bon sens et la pression de la CFDT ont payé, c'est une très bonne nouvelle pour tous nos collègues concernés.**

## Agents Surveillance en déficit d'activité : Les renforts

A notre demande, la Directrice Générale avait donné un accord de principe pour les agents qui habitent loin de chez eux et sont soumis à une baisse d'activité car l'Administration est dans l'incapacité de les employer (typiquement le cas des aéroports). L'idée était de réfléchir à la possibilité d'une affectation temporaire au plus proche de leur domicile familial. Où en est ce dispositif ?

Réponse : Le sujet est massif pour la DI Paris Aéroport puisque la grande majorité des terminaux sont fermés. La DG estime que 400 agents de la DIPA vont être redéployés sur les unités d'Île de France et les DR voisines et 150 agents sur les autres DI de métropole. La priorité sera donnée à la formation et la DG estime pouvoir redéployer ces effectifs à la fin du mois.

Pour les agents de la DIPA qui seront mutés cette année, la DG va proposer, sur la base du volontariat, d'anticiper leurs départs au 1er juillet. Il en sera de même pour ceux qui seront affectés à Roissy et Orly, une arrivée en octobre/novembre leur sera proposée.

Pour les aéroports de province, les formations ont parfois déjà commencé (DINA) et les Comités Techniques Locaux vont être consultés.

## Report du RC en surveillance

La Direction Générale a annoncé pendant le confinement et la baisse d'activité que le délai d'un an pour poser les Repos Compensateurs en Surveillance été allongé de 6 mois. Pourtant, ça bloque dans certaines unités. Les agents font des Olga sans réponse.

Réponse : Il convient d'utiliser la position "MDC", sans quoi Mathieu va effectivement bloquer. Ce sujet est abordé dans le dernier questions-réponses transmis au service (question n° 9).

## Brigade Garde-côtes

La médecine de prévention prévoit un effectif d'un agent par cabine pour les missions des BGC avec nuitée donc de 6 agents pour les nouvelles. Or, le nombre minimum donné par le BOD est de 7.

Étant donné la responsabilité collective importante pour l'ensemble de l'équipage et pour le commandant, la CFDT demande une dérogation officielle. C'est indispensable pour travailler sereinement.

Réponse : La Directrice Générale demande un délai pour consulter le DI DNGCD, sachant que ce dernier nous fait le même type de réponse ! On rame, on rame ... mais on n'avance pas ! Le sujet est pourtant crucial.

La CFDT ré-interviendra donc dès le prochain GT car il nous faut absolument une réponse.

## EPI en Surveillance

### Nos dernières revendications en la matière :

- Augmenter le nombre de masques car les intempéries ou les fortes chaleurs nous obligent à les jeter avant les 4 heures d'usage prévues.
- La dotation de housses de siège pour le contrôle des VL, des cabines et le transport des infracteurs.

Réponse : La DG n'a pas d'alerte sur les stocks en masques, gants et en gel. Elle partage notre avis sur les conditions climatiques et va demander aux DI d'être particulièrement vigilants et d'envisager la dotation de quatre masques par service.

La dotation de housses de siège est autorisée, ce sont les DI qui ont la main.



## Campagne d'habillement

Initialement, la campagne d'habillement devait commencer en mars et la pandémie a bien-sûr entraîné sa suspension.

La CFDT a souhaité connaître le nouveau calendrier, les délais de livraison sont déjà très longs, il ne faudra pas perdre une année pour le renouvellement du vestiaire !

Réponse : La DG va mettre ce point à l'ordre du jour du CTR du 18 juin.

## 2ème session mixte d'ACP2

Les ACP2 SU en cours de formation feront leur rentrée à l'ENDLR le 31 Août (jusqu'au 16 octobre) et les CO, le 2 novembre (jusqu'au 18 décembre).

La CFDT a donc souhaité savoir si pendant le stage Surveillance, les agents Co seront mis en pré-stage et si oui, dans quelles conditions ?

Réponse : Une réunion est prévue jeudi avec la DNRFP et la décision y sera prise. A suivre.

## Le forfait mobilité

La loi relative au forfait de mobilité durable adopté le 11/05/2020 rend ce forfait désormais accessible aux agents de la fonction publique. Nous sommes donc maintenant en attente du modèle de déclaration sur l'honneur pour les formalités. Problème, ce forfait n'a pas encore été mis en place au sein de la douane, nos collègues du CSRH sont toujours en attente d'instructions de la Direction Générale. On voit ainsi les priorités ! Pour nous supprimer des congés, on attend pas de finaliser les textes pour nous octroyer un droit voté par l'assemblée, on peut par contre patienter !

Réponse : Une note à l'attention des directeurs interrégionaux est en cours de rédaction afin de les informer de la mise en œuvre de ce forfait. En outre, une fiche à l'attention des agents sera rédigée avec une information transmise sur Aladin.

## SI VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LA CFDT DOUANE CLIQUEZ ICI :



## ÉTAT DE LA CONTAMINATION EN DOUANE

La situation au vendredi 29 mai: nous comptons 31 agents malades soit 8 collègues de moins par rapport au lundi 18 mai.

**LA PROCHAINE RÉUNION EST PAS FIXÉE AU JEUDI 18 JUIN.  
BON RÉTABLISSEMENT À NOS COLLÈGUES TOUCHÉS PAR LE COVID19.**

